

Vous travaillez comme ouvrier dans une carrière de grès ou de quartzite (Liège) ? Votre salaire va augmenter !

Pourquoi est-ce que ma salaire augmentera ?

Votre salaire augmente parce que les produits dans les magasins deviennent plus cher (=indexation). Vos primes seront aussi adaptées.

Quand est-ce que je reçois mon augmentation ?

Votre salaire augmentera le 1^{er} avril 2018.

A combien s'élève cette augmentation ?

L'augmentation s'élève à 1%. Vous pouvez trouver les nouveaux salaires minimums et les primes ci-dessous.

Attention: il est possible que vous gagniez plus que le salaire mentionné ci-dessous (pour votre catégorie). Dans ce cas, votre salaire sera également augmenté.

Des carrières de grès et de quartzite (Liège) – CP 102.0401

<i>Catégorie</i>	<i>40h</i>
Manceuvres	13,0041
Spécialisés	13,3795
Spécialisés +	13,6231
Qualifiés	13,1562
Qualifiés après 3 ans	14,7376
Qualifiés après 5 ans	14,8539
Qualifiés +	14,9700
Qualifiés + après 3 ans	15,5179
Qualifiés + après 5 ans	15,6229

<i>Primes d'équipes</i>	<i>40h</i>
6-14h	0,3198
14-22h	0,4653
22-6h	1,0222

Sécurité d'existence à la charge de l'employeur :

Indemnité complémentaire de chômage: 9,79 euros/jour

Vos collègues, amis et membres de votre famille peuvent aussi bénéficier de tous les avantages de l'affiliation.

Rendez-vous sur : <http://www.cgslb.be/avantages/>

S'affilier ? <http://www.cgslb.be/fr/saffilier-a-la-cgslb/registerer>

Votre Liberté Votre Voix

